

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLIULO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Fonds d'investissement en matériel instrumental et pédagogique – 2^{ème} session d'attribution 2021

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical - investissement »	Montant prévu au budget 2021 : 82 182 € Montant de l'opération : 36 769 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole poursuit son accompagnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et de l'accompagnement dans le champ des musiques actuelles grâce au fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. Créé en 2017, ce fonds a évolué, en 2020, en cohérence avec le schéma d'enseignement musical 2020-2022 en insérant les pôles d'enseignement musical.

Pour cette cinquième année, deux sessions sont ouvertes (juillet et septembre). Le CAEM a déposé une demande de soutien en investissement à la première session et obtenu une subvention de 4 572 €.

Quatre écoles de musique ont déposé une demande de subvention à la deuxième session pour un montant total de 80 425 € de dépenses prévisionnelles. Il est proposé d'attribuer une subvention à chacune de ces écoles de musique pour un montant total de subventions prévisionnelles de 36 769 €, sur l'exercice budgétaire en cours.

En complément du fonds d'aide aux écoles de musique et au soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, Grand Besançon Métropole a créé, par délibération du conseil de communauté du 21 septembre 2017, un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique doté de 50 000 € par an. Ce fonds a évolué en 2020, en insérant les pôles d'enseignement musical, comme bénéficiaires, en cohérence avec le Schéma d'enseignement musical 2020-2022.

I. Rappel des objectifs du règlement du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique :

Cette démarche vise à renforcer le rôle des écoles de musique dites de « Pôle d'Enseignement Musical » et « Structurantes » et du Bastion, et à développer les projets pédagogiques de ces associations auprès des habitants dans un contexte budgétaire associatif insuffisant pour faciliter l'investissement. Ce fonds doit conforter le projet pédagogique de ces associations dans une démarche pluriannuelle et de proximité.

II. Rappel des réalisations des quatre premières années

Toutes les associations bénéficiaires ont déposé une demande de soutien, selon l'évolution des projets de l'association. Les projets d'investissement sont corrélés aux capacités financières des associations

A titre d'exemples, les associations ont sollicité un soutien financier pour développer des activités, notamment de pratiques collectives, des projets en milieu scolaire, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et des présentations publiques de restitutions d'élèves. Les associations ont également équipé les cours de musique installés dans les communes / secteurs participants au financement de ces écoles de musique associatives. Concernant le Bastion, en tant que structure ressource de l'accompagnement en musiques actuelles, l'évolution du projet associatif a nécessité un équipement complémentaire pour développer la formation, et en particulier en concertation avec le Conservatoire, suite à l'aménagement du rez-de-chaussée de la tour bastionnée.

Tableau synthétique des attributions et versements du fonds d'investissement depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020
	Subvention versée	Subvention versée	Subvention versée	Subvention attribuée*
LE BASTION	9 758 €	24 154 €	17 296 €	7 686 €
MJC PALENTE	1 759 €	2 636 €	300 €	2 000 €
AMUSO	358 €	2 329 €	3 937 €	5 133 €
CAEM	3 484 €	4 233 €	3 850 €	5 950 €
EM PLATEAU	28 325 €	20 490 €	19 031 €	21 597 €
EMICA	960 €	410 €	152 €	2 000 €
AVENIR SAINT VIT			2 563 €	2 000 €
OHMB				2 000 €
Ecoles locales				4 500 €
TOTAL	44 644 €	54 251 €	47 129 €	52 866 €

* dont forfait exceptionnel qui a fait l'objet d'une délibération du Bureau du 3 décembre 2020

III. Rappel de la première session 2021

Le CAEM, association éligible au fonds de soutien, avait déposé une demande de subvention à la première session pour un montant de dépenses prévisionnelles de 9 143 €. Après analyse de son dossier, le Bureau communautaire a décidé de lui attribuer une subvention d'un montant de 4 572 €.

IV. Proposition d'attribution des subventions pour cette deuxième session 2021

A. Instruction de la demande de soutien déposée

Quatre écoles de musique, éligibles au fonds de soutien, ont déposé une demande de subvention. Une analyse de chaque dossier a été réalisée à partir des éléments suivants : cohérence entre le projet pédagogique de l'association et la liste de matériels à subventionner, matériels déjà disponibles à l'association, capacité de l'association à assurer l'apport en fonds propres et l'entretien des acquisitions.

Sont annexés le descriptif de la demande de chaque association.

B. Calcul du montant de la subvention d'investissement

	2021 2ème session			
	Dépenses prévisionnelles présentées	Dépenses prévisionnelles éligibles	Subvention prévisionnelle calculée	Subvention prévisionnelle proposée
LE BASTION	19 554 €	17 367 €	8 683 €	8 683 €
AMUSO	14 137 €	12 722 €	6 361 €	6 361 €
EM PLATEAU	44 157 €	40 873 €	20 437 €	20 437 €
EMICA	2 577 €	2 577 €	1 288 €	1 288 €
TOTAUX	80 425 €	73 539 €	36 769 €	36 769 €

Les dépenses totales prévisionnelles éligibles d'investissement pour cette deuxième session s'élèvent à 80 425 €.

Compte tenu de la nature des dépenses et de l'enveloppe du fonds de soutien, il est proposé d'attribuer un montant total de subvention de 36 769 € réparti par association comme suit :

- Le Bastion : 8 683 €,
- AMUSO : 6 361 €,

- L'école de musique du Plateau : 20 437 €,
- EMICA : 1 288 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparties comme suit par association en 2^{ème} session :
 - o Le Bastion : 8 683 €,
 - o AMUSO : 6 361 €,
 - o L'école de musique du Plateau : 20 437 €,
 - o EMICA : 1 288 € ;
- approuve les avenants correspondants, relatifs aux conventions 2020-2022 respectivement avec les écoles de musique AMUSO, du Plateau et de l'EMICA et à la convention tripartite 2019-2021 avec le Bastion ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions 2020-2022 des écoles de musique AMUSO, du Plateau et de l'EMICA ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin l'avenant à la convention tripartite 2019-2021 avec le Bastion.

Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant,
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

**Descriptif synthétique des dépenses prévues par les écoles,
assorti des éléments du projet pédagogique lié**

Le Bastion :

Le Bastion poursuit l'équipement de sa structure avec principalement l'achat d'instruments et de matériel de musique dans le but d'améliorer la qualité de service, l'accueil, la formation et l'accompagnement des usagers. La structure continue notamment l'équipement nécessaire à la formation en MAO.

Bastion	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
BACKLINE / ACCESSOIRES		
Stand Clavier Hercules HCKS-100B	195,00 €	éligible
Jack XLR Male 7,5m Cordial	53,60 €	éligible
Câble Cordial CTM 7,5 FP-BK	85,60 €	éligible
Xlr 10m Cordial CTM10	167,12 €	éligible
Xlr 6m Cordial CAM6BK	196,80 €	éligible
Cordial CPD10 FM DMX	186,00 €	éligible
Cordial CPD5 FM DMX	134,40 €	éligible
Câble Cordial EM 0,5 VV 6,3TRS	28,00 €	éligible
Jack HP cordial CTL 1,5 PP	70,95 €	éligible
Fender Prof. Cable Angle Plug 5,5m	89,40 €	éligible
Fender Prof. Cable Tweed Grey 4,5m	55,60 €	éligible
Pieds de micro K&M 210/2 Black	354,00 €	éligible
Orange Super crush combo ampli guitare	1 396,00 €	éligible
Orange Super Crush 100 Head Black ampli	996,00 €	éligible
Footswitch Orange MC-FS-1	104,00 €	éligible
Abfuser Wood Absorbeur acoustique black	435,60 €	Inéligible
Ampeg RB210 Ampli basse combo	2 916,00 €	éligible
SONORISATION / REGIE		
Yamaha DXR12 MKII	3 774,00 €	éligible
Housse Yamaha SPCVR-1201 pour DXR12	140,00 €	éligible
Paire de pieds K&M 21459	342,00 €	éligible
Yamaha MG10XU	418,00 €	éligible
Android Lenovo Pack P11 Pro - Contrôleur de	599,99 €	éligible
Yamaha DXS15 MKII SUB	865,00 €	éligible
Housse Yamaha SPCVR-DXS152	115,00 €	éligible
PÉDAGOGIE / MAO		
MacBook Pro 13 pouces - Ordinateur MAO	1 578,26 €	éligible
I Mac 24 pouces - Ordinateur MAO Utilisateur	1 695,00 €	éligible
Préampli casque QHK4	110,00 €	éligible
Carte Son behringer UMC404HD	129,00 €	éligible
Casque ATH M40X	178,00 €	éligible
AKAI LPD8 CONTROLEUR	40,00 €	éligible
Vidéoprojecteur formation OPTOMA 3400 4K	1 752,00 €	Inéligible
Clavier Native A49 KONTROL	354,00 €	éligible
Total	19 554,32	
Total éligible	17 367 €	
Subv calculée	8 683 €	
Subv proposée	8 683 €	

AMUSO :

L'association poursuit l'évolution de son projet pédagogique amorcé suite au contexte sanitaire. La structure souhaite étoffer son offre pour permettre un accès à la musique au plus grand nombre. L'achat d'un grand piano permettra d'aborder la pratique de l'instrument sous une approche pédagogique différente. AMUSO proposera également l'enseignement du Cymbalum.

AMUSO	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Grand Piano	10 000 €	éligible
Cymbalum + baguettes et cordes	640 €	éligible
Cornet sib	418 €	éligible
Tableaux blancs à portees sur pieds	615 €	Inéligible
Matériels de percussions (baguettes, atténuateurs, d'harmoniques, pieds, tabourets)	1 084 €	éligible
Matériel d'isolation phonique	400 €	Inéligible
Stopper violoncelle	80 €	éligible
Partitions + livres pédagogiques	400 €	Inéligible
Matériel petite enfance	200 €	éligible
Poste cd chaine hifi	300 €	éligible
Total	14 137 €	
Total éligible	12 722 €	
Subv calculée	6 361 €	
Subv proposée	6 361 €	

Ecole de musique du Plateau

L'Ecole de Musique du Plateau sollicite un soutien financier pour compléter son équipement et développer son secteur « scène musiques actuelles » en lien avec la MAO et les besoins audio, l'ajustement du nombre d'instruments nécessaires pour les élèves de 1er cycle, ainsi que le matériel pédagogique utile en FM, et enfin le parc instrumental spécifique pour le développement des ensembles tel l'ensemble de percussions ou encore le brass-band.

EM PLATEAU	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Un extracteur d'embouchure	102,00 €	éligible
Bugle sib	2 300,00 €	éligible
Cornet Mib	2 946,00 €	éligible
Support Tuba K&M 14950	92,00 €	éligible
1 tuba sib d'étude	1 820,00 €	éligible
1 Clarinette en Ut	389,00 €	éligible
1 Clarinette en Sib	568,00 €	éligible
2 Saxophones ténor	3 260,00 €	éligible
1 Saxophone Baryton	3 362,00 €	éligible
1 Clarinette Basse	2 150,00 €	éligible
2 boîtes d'anches saxophone ténor	45,60 €	inéligible
1 boîte d'anche Saxophone baryton	42,60 €	inéligible
1 boîte d'anche clarinette basse	22,80 €	inéligible
Vibraphone musser M55 PRO-VIBE SILVER	6 200,00 €	éligible
Flycase pour Vibraphone	1 334,40 €	éligible
Kit de batucada	2 430,00 €	éligible
Tambour à corde Prestige Alu ou bois + étui et personnalisation	3 391,00 €	éligible
Dobro	698,00 €	éligible
License Ableton Live School	1 058,00 €	éligible
Korg Volca Beats	129,00 €	éligible
Carte son multipiste type Zoom LiveTrak en 12	528,00 €	éligible
Synthé mélodie/bruitages	155,00 €	éligible
Synthé d'accords	289,00 €	éligible
Synthé basse	99,00 €	éligible
Violon 1/4	1 560,00 €	éligible
Violon 1/2	1 560,00 €	éligible
Ardoises "portées" pour une classe et feutres Velleda	172,50 €	inéligible
1 Jeu "Rythme and boulet" - éditions Asmodée	9,89 €	éligible
Tamborims (stock pour qu'il y en ait en permanence dans chaque salle de FM)	53,40 €	éligible
Jeu de 7 familles "La musique en familles" (sur la notation musicale)	15,00 €	éligible
1 tapis de musique "portée" (et éventuellement piano)	79,00 €	éligible
5 dés notes clés de sol	21,30 €	éligible
5 dés rythmes 1	- €	
5 dés rythmes 2 3,60 € 5	18,00 €	éligible
Cloches Montessori (= non colorées)	980,40 €	éligible
6 carillons	38,80 €	éligible
Piano numérique	1 528,00 €	éligible
Flycase pour 20 pupitres (Voyager)	445,00 €	éligible
Rack sur roulettes pour pupitres	1 164,00 €	éligible
Partitons diverses	3 000,00 €	inéligible
Korajaliya	100,00 €	éligible
Total	44 157 €	
Total éligible	40 873 €	
Subv calculée	20 437 €	
Subv proposée	20 437 €	

EMICA

L'EMICA, nouvellement reconnu Pôle d'enseignement musical depuis septembre 2020, souhaite compléter son équipement afin d'améliorer l'accueil des élèves, notamment en renouvelant son parc d'instruments.

EMICA	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
PUPITRES Manhasset 48 Symphony Music Stand	354,00 €	éligible
AMPLIFICATEURS GUITARE FENDER champion 50XL	1 194,00 €	éligible
GUITARE ELECTRIQUE FENDER SQ 60sStrat LPB	379,00 €	éligible
ENCEINTE SONO SONY XP500 NOIR	349,99 €	éligible
MICRO KARAOKE PARTY-200UHF MKII	49,99 €	éligible
MALLE 28 INSTRUMENTS-9241	249,90 €	éligible
Total	2 577 €	
Total éligible	2 577 €	
Subv calculée	1 288 €	
Subv proposée	1 288 €	

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du 2 décembre 2021, d'une part,

Et :

L'association Ateliers de Musique du Sud-Ouest du Grand Besançon (AMUSO), dont le siège est situé 8 rue de l'Épitaphe, 25 000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Daniel NOGUEIRA, d'autre part.

Préambule

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. L'école de musique AMUSO a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

AMUSO répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2021.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative.
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement. Dans tous les cas, le montant des aides publiques accordées ne peut être supérieur à 80% du projet.

Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à l'école de musique AMUSO, sur l'exercice budgétaire 2021, une subvention de 6 361 €, réparti comme suit :

- o 3 181 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 16 mars 2020 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour AMUSO,

Pour la Présidente,
Par délégation,

Daniel NOGUERA
Le Président.

Michel JASSEY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
Bibliothèque, au Sport et aux
Equipements sportifs.

ANNEXE

L'association poursuit l'évolution de son projet pédagogique amorcé suite au contexte sanitaire. La structure souhaite étoffer son offre pour permettre un accès à la musique au plus grand nombre. L'achat d'un grand piano permettra d'aborder la pratique de l'instrument sous une approche pédagogique différente). AMUSO proposera également l'enseignement du Cymbalum.

AMUSO	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Grand Piano	10 000 €	éligible
Cymbalum + baguettes et cordes	640 €	éligible
Cornet sib	418 €	éligible
Tableaux blancs à portees sur pieds	615 €	Inéligible
Matériels de percussions (baguettes, atténuateurs, d'harmoniques, pieds, tabourets)	1 084 €	éligible
Matériel d'isolation phonique	400 €	Inéligible
Stopper violoncelle	80 €	éligible
Partitions + livres pédagogiques	400 €	Inéligible
Matériel petite enfance	200 €	éligible
Poste cd chaine hifi	300 €	éligible
Total	14 137 €	
Total éligible	12 722 €	
Subv calculée	6 361 €	
Subv proposée	6 361 €	

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du 2 décembre 2021, d'une part,

Et :

L'association Ecole de Musique du Plateau, dont le siège est situé Centre Culturel de la Messarde, rue la Messarde, 25 660 Saône, représentée par son Président, Monsieur Christophe MATHEVON, d'autre part.

Préambule

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. L'Ecole de musique du Plateau a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

L'Ecole de musique du Plateau répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2021.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative.
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement. Dans tous les cas, le montant des aides publiques accordées ne peut être supérieur à 80% du projet.

Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à l'Ecole de musique du Plateau, sur l'exercice budgétaire 2021, une subvention de 20 437 €, réparti comme suit :

- o 10 219 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 13 mars 2020 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'Ecole de musique du Plateau,

Pour la Présidente,
Par délégation,

Christophe MATHEVON
Le Président

Michel JASSEY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
Bibliothèque, au Sport et aux
Equipements sportifs.

ANNEXE

L'Ecole de Musique du Plateau sollicite un soutien financier pour compléter son équipement et développer son secteur « scène musiques actuelles » en lien avec la MAO et les besoins audio, l'ajustement du nombre d'instruments nécessaires pour les élèves de 1er cycle, ainsi que le matériel pédagogique utile en FM, et enfin le parc instrumental spécifique pour le développement des ensembles tel l'ensemble de percussions ou encore le brass-band.

EM PLATEAU	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Un extracteur d'embouchure	102,00 €	éligible
Bugle sib	2 300,00 €	éligible
Cornet Mib	2 946,00 €	éligible
Support Tuba K&M 14950	92,00 €	éligible
1 tuba sib d'étude	1 820,00 €	éligible
1 Clarinette en Ut	389,00 €	éligible
1 Clarinette en Sib	568,00 €	éligible
2 Saxophones ténor	3 260,00 €	éligible
1 Saxophone Baryton	3 362,00 €	éligible
1 Clarinette Basse	2 150,00 €	éligible
2 boites d'anches saxophone ténor	45,60 €	inéligible
1 boîte d'anche Saxophone baryton	42,60 €	inéligible
1 boîte d'anche clarinette basse	22,80 €	inéligible
Vibraphone musser M55 PRO-VIBE SILVER	6 200,00 €	éligible
Flycase pour Vibraphone	1 334,40 €	éligible
Kit de batucada	2 430,00 €	éligible
Tambour à corde Prestige Alu ou bois + étui et personnalisation	3 391,00 €	éligible
Dobro	698,00 €	éligible
License Ableton Live School	1 058,00 €	éligible
Korg Volca Beats	129,00 €	éligible
Carte son multipiste type Zoom LiveTrak en 12	528,00 €	éligible
Synthé mélodie/bruitages	155,00 €	éligible
Synthé d'accords	289,00 €	éligible
Synthé basse	99,00 €	éligible
Violon 1/4	1 560,00 €	éligible
Violon 1/2	1 560,00 €	éligible
Ardoises "portées" pour une classe et feutres Velleda	172,50 €	inéligible
1 Jeu "Rythme and boulet" - éditions Asmodée	9,89 €	éligible
Tamborims (stock pour qu'il y en ait en permanence dans chaque salle de FM)	53,40 €	éligible
Jeu de 7 familles "La musique en familles" (sur la notation musicale)	15,00 €	éligible
1 tapis de musique "portée" (et éventuellement piano)	79,00 €	éligible
5 dés notes clés de sol	21,30 €	éligible
5 dés rythmes 1	- €	
5 dés rythmes 2 3,60 € 5	18,00 €	éligible
Cloches Montessori (= non colorées)	980,40 €	éligible
6 carillons	38,80 €	éligible
Piano numérique	1 528,00 €	éligible
Flycase pour 20 pupitres (Voyager)	445,00 €	éligible
Rack sur roulettes pour pupitres	1 164,00 €	éligible
Partitons diverses	3 000,00 €	inéligible
Korajaliya	100,00 €	éligible
Total	44 157 €	
Total éligible	40 873 €	
Subv calculée	20 437 €	
Subv proposée	20 437 €	

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du 2 décembre 2021, d'une part,

Et :

L'association « Ecole de Musique Instruments Chant et Animation » (EMICA), dont le siège est situé Place Maurivard 257770 Franois, représentée par sa Présidente, Madame Véronique GENET, d'autre part.

Préambule

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. L'EMICA a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

L'EMICA répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2021.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative.
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement. Dans tous les cas, le montant des aides publiques accordées ne peut être supérieur à 80% du projet.

Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à l'EMICA, sur l'exercice budgétaire 2021, une subvention de 1 288 €, réparti comme suit :

- o 644 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 15 juin 2020 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'EMICA,

Pour la Présidente,
Par délégation,

Véronique GENET
La Présidente

Michel JASSEY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
Bibliothèque, au Sport et aux
Equipements sportifs.

ANNEXE

L'EMICA, nouvellement reconnu Pôle d'enseignement musical depuis septembre 2020, souhaite compléter son équipement afin d'améliorer l'accueil des élèves, notamment en renouvelant son parc d'instruments.

EMICA	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
PUPITRES Manhasset 48 Symphony Music Stand	354,00 €	éligible
AMPLIFICATEURS GUITARE FENDER champion 50XL	1 194,00 €	éligible
GUITARE ELECTRIQUE FENDER SQ 60sStrat LPB	379,00 €	éligible
ENCEINTE SONO SONY XP500 NOIR	349,99 €	éligible
MICRO KARAOKE PARTY-200UHF MKII	49,99 €	éligible
MALLE 28 INSTRUMENTS-9241	249,90 €	éligible
Total	2 577 €	
Total éligible	2 577 €	
Subv calculée	1 288 €	
Subv proposée	1 288 €	

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du 2 décembre 2021, d'une part,

Et :

L'association Le Bastion, dont le siège est situé 16 avenue Arthur Gaulard à Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, d'autre part.

Préambule

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. Le Bastion a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le Bastion répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2021.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative.
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement. Dans tous les cas, le montant des aides publiques accordées ne peut être supérieur à 80% du projet.

Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'engage à verser au Bastion, sur l'exercice budgétaire 2021, une subvention de 8 683 €, réparti comme suit :

- o 4 342 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2019-2021 du 18 avril 2019 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Bastion,

Pour la Présidente,
Par délégation,

Yann MOREL
Le Président

Michel JASSEY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
Bibliothèque, au Sport et aux
Equipements sportifs.

ANNEXE

Le Bastion poursuit l'équipement de sa structure avec principalement l'achat d'instruments et de matériel de musique dans le but d'améliorer la qualité de service, l'accueil ; la formation et l'accompagnement des usagers. La structure continue notamment l'équipement nécessaire à la formation en MAO.

Bastion	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
BACKLINE / ACCESSOIRES		
Stand Clavier Hercules HCKS-100B	195,00 €	éligible
Jack XLR Male 7,5m Cordial	53,60 €	éligible
Câble Cordial CTM 7,5 FP-BK	85,60 €	éligible
Xlr 10m Cordial CTM10	167,12 €	éligible
Xlr 6m Cordial CAM6BK	196,80 €	éligible
Cordial CPD10 FM DMX	186,00 €	éligible
Cordial CPD5 FM DMX	134,40 €	éligible
Câble Cordial EM 0,5 VV 6,3TRS	28,00 €	éligible
Jack HP cordial CTL 1,5 PP	70,95 €	éligible
Fender Prof. Cable Angle Plug 5,5m	89,40 €	éligible
Fender Prof. Cable Tweed Grey 4,5m	55,60 €	éligible
Pieds de micro K&M 210/2 Black	354,00 €	éligible
Orange Super crush combo ampli guitare	1 396,00 €	éligible
Orange Super Crush 100 Head Black ampli	996,00 €	éligible
Footswitch Orange MC-FS-1	104,00 €	éligible
Abfuser Wood Absorbeur acoustique black	435,60 €	Inéligible
Ampeg RB210 Ampli basse combo	2 916,00 €	éligible
SONORISATION / REGIE		
Yamaha DXR12 MKII	3 774,00 €	éligible
Housse Yamaha SPCVR-1201 pour DXR12	140,00 €	éligible
Paire de pieds K&M 21459	342,00 €	éligible
Yamaha MG10XU	418,00 €	éligible
Android Lenovo Pack P11 Pro - Contrôleur de	599,99 €	éligible
Yamaha DXS15 MKII SUB	865,00 €	éligible
Housse Yamaha SPCVR-DXS152	115,00 €	éligible
PÉDAGOGIE / MAO		
MacBook Pro 13 pouces - Ordinateur MAO	1 578,26 €	éligible
Imac 24 pouces - Ordinateur MAO Utilisateur	1 695,00 €	éligible
Préampli casque QHK4	110,00 €	éligible
Carte Son behringer UMC404HD	129,00 €	éligible
Casque ATH M40X	178,00 €	éligible
AKAI LPD8 CONTROLEUR	40,00 €	éligible
Vidéoprojecteur formation OPTOMA 3400 4K	1 752,00 €	Inéligible
Clavier Native A49 KONTROL	354,00 €	éligible
Total	19 554,32	
Total éligible	17 367 €	
Subv calculée	8 683 €	
Subv proposée	8 683 €	